

bourgeoisie, par l'intermédiaire des syndicats « responsables » et dociles (les « partenaires » sociaux) de réglementer les luttes sociales pour faire payer à la classe ouvrière les coûts de la restructuration du système. La programmation sociale est un instrument d'intégration des organisations syndicales qui vise à empêcher les luttes revendicatives.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les tentatives de planifier les augmentations de salaires, pour amorcer une politique des revenus, de planifier les licenciements et d'aménager le chômage (cf. les accords sur l'emploi) etc...

b) Simultanément, le pouvoir réprime : la loi anti-casseur qui frappe aujourd'hui les militants révolutionnaires en premier lieu ainsi que les militants syndicaux qui ne respectent pas la règle du jeu, menace l'ensemble du mouvement ouvrier. (cf. les tentatives de licenciements de délégués syndicaux jugés indésirables à Vittel —délégué CFDT—, à Caterpillar à Grenoble, à Perrier —12 délégués CFDT sont menacés— ; ces menaces viennent d'être dénoncées par la commission exécutive de la CFDT)

5) Les militants révolutionnaires luttent pour que le syndicat refuse l'intégration et se mobilise contre la répression.

a) Refuser la politique contractuelle, ce n'est pas refuser la négociation, c'est comprendre que la négociation n'est que la sanction sur le papier d'un rapport de forces conquis de haute lutte ; c'est comprendre que cet armistice provisoire sera constamment remis en question par le patronat ; c'est s'y préparer en conséquence.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'acquis de la classe ouvrière se sont progressivement transformés —le rapport de forces qui avait permis de les conquérir s'étant détérioré— en organismes de participation.

Les conseils d'Administration de la Sécurité Sociale sont progressivement devenus une chambre d'enregistrement ; l'éligibilité a été supprimée cependant qu'augmentait le ticket modérateur. Les syndicats n'ont rien à faire dans les conseils d'Administration de la Sécurité Sociale !

Quant aux Comités d'Entreprise, ils en sont réduits aujourd'hui à s'occuper des œuvres sociales. Nous devons comprendre que si les Comités d'Entreprise en tant qu'organisation des loisirs (bibliothèque, vacances, etc...) permettent l'encadrement d'une partie de la classe par les organisations ouvrières, ils sont un organe d'intégration dans la mesure où les réformistes acceptent de gérer le budget accordé par le patronat.

Par exemple, la gestion de la cantine par le C.E. dans le cadre des subventions accordées par la direction amène le syndicat à augmenter les prix des repas pour combler le déficit, à sous-payer les travailleurs employés au C.E., voire même à licencier des travailleurs lorsque ceux-ci se mettent en grève, comme à Renault-Sandouville pour obtenir l'harmonisation de leur statut avec celui des travailleurs de la Régie, les 40h., un salaire minimum de 1000f., etc...

En s'obstinant à gérer la cantine, la fraction PCF de la CGT se charge des difficultés que la direction ne veut pas assumer, elle s'interdit de satisfaire aux revendications des travailleurs de la cantine et à celles de l'ensemble des travailleurs de la Régie (repas moins chers).

Aussi, nous devons nous battre contre la politique gestionnaire des réformistes ; le syndicat n'est pas là pour gérer la misère mais pour lutter. Il doit dénoncer les subventions toujours insuffisantes, organiser la lutte pour obtenir ce qui est nécessaire aux travailleurs, ne serait-ce que sur le plan des « œuvres sociales » et

démisionner du C.E. pour organiser la lutte si le patronat ne cède pas.

En effet, se réclamer de la lutte des classes, c'est dire que les intérêts de la bourgeoisie et de la classe ouvrière, du patronat et du salariat sont incompatibles. Il n'y aura pas de Grenelle à froid rentable tant que le prolétariat n'aura pas détruit l'Etat bourgeois.

- Refusons toute limitation du droit de grève et tout préavis !
- Refusons toute programmation des augmentations de salaires (alors que les prix galopent), tout échelonnement sur plusieurs années de la mensualisation, du reclassement des C et D.
- Refusons tout accord qui lie les salaires à la production et qui signifie en clair : Pour gagner plus, travaillez plus !
- Refusons toute gestion de la masse salariale, qui ne peut que diviser les travailleurs !

Lutter pour un syndicat de classe, c'est refuser tout ce qui lie la classe ouvrière aux intérêts de la bourgeoisie et freine les luttes.

b) Ce refus de l'intégration doit s'accompagner d'une lutte de masse contre la répression. Accepter le chantage à la provocation pour justifier son immobilisme, c'est adopter une attitude capitulaire injustifiable deux ans après Mai 68 où les travailleurs ne respectèrent ni propriété de l'usine, ni l'interdiction de la rue. Seule la mobilisation de masse peut, à l'appel des organisations ouvrières, syndicales et politiques, mettre en échec la loi anti-casseurs. De même, la présence de flics en civil dans l'usine ne saurait être tolérée, qu'ils aient ou non une carte de la CFT.

Toute apparition ou manifestation des syndicats traîtres doit entraîner une riposte immédiate.

**B) La condition de cette indépendance, c'est le renforcement de l'organisation syndicale dans le respect strict de la démocratie ouvrière.**

Le syndicat est une organisation de masse chargée de défendre pied à pied les travailleurs contre l'exploitation quotidienne qu'ils subissent. Le syndicat ne peut remplir cette tâche que s'il respecte l'expression de toutes les tendances du mouvement ouvrier.

Pour le PCF, « la démocratie, l'élection, le vote, l'adoption de décisions à la majorité évitent les affrontements politiques et les tendances » (L. Salini, L'Humanité du 14-11-70). Mais, s'il y a une minorité, encore faut-il définir ses droits. Pour nous, il n'y a pas de démocratie si les minoritaires ne disposent d'aucun moyen d'information et de propagande (droit de réunion, droit d'expression dans le journal du syndicat, etc...).

Et cela, d'autant plus qu'il s'agit pour le PCF de préserver les droits d'une tendance, la sienne, qui agit en fraction dans la CGT.

**La plus large diffusion des idées est une condition essentielle au renforcement de l'organisation de MASSE qu'est le syndicat, et à l'éducation dans la lutte de la classe ouvrière.**

- Cette expression des tendances ne peut pas déboucher sur la paralysie syndicale si la démocratie ouvrière est strictement respectée :

- 1) Dans le syndicat, par l'élection à la proportionnelle des organes de direction (le syndicat, à la différence du parti, ne fonctionne pas sur le mode du centralisme démocratique)
- 2) Dans l'entreprise, en période de luttes, cette démocratie signifie l'élection d'un comité de grève, regroupant syndiqués et non syndiqués, et responsable devant l'assemblée quotidienne des travailleurs.

Au cours des luttes, l'assemblée des grévistes est souveraine et c'est elle qui prend les décisions concernant les modalités de la grève, sa poursuite, etc...